

# Curtilles propose la fusion

La Liberté le 16.11.2024

« DELPHINE FRANCEY

**Broye** » Lucens et Curtilles envisagent de se marier pour former une seule entité nommée Lucens. La future commune compterait plus de 5100 habitants. Les autorités des deux communes de la Broye vaudoise ont établi un projet de convention de fusion, qui a été présenté à la population de Curtilles jeudi soir, dans une ambiance calme. Une quarantaine de personnes ont fait le déplacement, une fréquentation que le syndic Willy Chuard estime faible.

Les voisins de Lucens auront droit à la même séance d'information le 18 novembre. Selon le calendrier établi, les deux législatifs communaux devront se prononcer simultanément le 17 mars 2025. Si tous les signaux sont au vert, la population votera le 18 mai. En cas d'acceptation, la nouvelle commune entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

## Nouveau contexte

Il y a une dizaine d'années, le Législatif de Curtilles n'a pas voulu participer au processus de fusion avec Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens et Sarzens, qui ont uni leur destinée avec Lucens en 2017. En 2024, le contexte a changé pour la petite commune qui compte 315 âmes. «Nous avons constaté que la marge de manœuvre communale est toujours plus ténue, les dossiers soumis à la municipalité (organe exécutif) sont toujours de plus en plus techniques. Il y a eu aussi plusieurs démissions successives à la municipalité, il a fallu aller chercher des candidats qui ont été élus tacitement», relève Bertrand Zufferey, président du Conseil général (équivalent de l'assemblée communale fribourgeoise) de Curtilles.

Le syndic Willy Chuard insiste sur le manque de relève: «Depuis le début de la législature, il y a eu trois départs de municipaux, qui étaient les trois derniers arrivés. Alors que nous sommes cinq à siéger. On est allés voir une douzaine de



Les législatifs des deux communes, au premier plan Curtilles et à l'arrière Lucens, voteront simultanément sur le projet de fusion le 17 mars 2025.

Charly Rappo



**«Depuis le début de la législature, il y a eu trois départs de municipaux, les trois derniers arrivés» Willy Chuard**

personnes pour retrouver des remplaçants. On a été rechercher des retraités.» Face à ces constats, des réflexions ont été menées au sein d'un groupe de travail et le législatif a mandaté les autorités communales pour parler fusion avec Lucens et ses 4800 habitants.

## Sept à l'exécutif

En résumé, le projet prévoit un taux d'imposition à 69,5%, qui correspond à celui de Lucens aujourd'hui. Soit une baisse pour Curtilles, qui est à 73%. Face à la question d'un citoyen, Patrick Gavillet, syndic de Lucens, a annoncé que ce taux sera effectif jusqu'à fin 2027. «Après je ne peux pas m'avancer pour la suite», déclare-t-il. En revanche, le taux de l'impôt foncier pour les propriétaires doublera pour Curtilles.

Concernant les autorités, la fusion entraînera la création d'un arrondissement électoral. Le nouvel exécutif sera constitué de sept membres comme actuellement à Lucens. Pour le parlement, le projet envisage 50 membres. Un nombre qui a fait réagir une citoyenne estimant qu'il serait plus adéquat d'avoir 55 membres. «L'idée est de conserver 50 sièges car on a déjà toutes les peines du monde à trouver des candidats à Lucens», assure Patrick Gavillet. Si la fusion est acceptée, l'Etat de Vaud versera 784 000 francs à la nouvelle commune.

Parmi les questions posées, un habitant s'est inquiété de l'avenir du Café Fédéral, rénové en 2019 et qui constituerait, si la fusion était validée, le seul restaurant communal de la future commune. «Aujourd'hui les

deux municipalités souhaitent maintenir les activités. Le bail court jusqu'en 2031. Après on verra, même si on reste seuls ce n'est pas sûr qu'on puisse le garder», répond Willy Chuard.

Lors des interventions de citoyens, personne n'a affiché publiquement son désaccord. Patrick Gavillet a conscience que certains d'entre eux craignent une perte de l'identité villageoise. «La fusion ne la changera pas», affirme-t-il. Parmi les autres peurs, il y a la perte de proximité. Pour Bertrand Zufferey, il s'agira d'évaluer les risques de rester seul ou de fusionner. A l'issue de la séance, Willy Chuard, qui considère ce projet comme une sécurité pour le futur, ne fait aucun pronostic concernant l'issue du vote. «Je veux rester optimiste, mais je pense que ce n'est pas encore gagné.» »